

Ministère de l'Intérieur		Numéro d'ordre du certificat 10429271751	
Certificat Provisoire d'Immatriculation			
Autorise, pendant sa période de validité, la circulation du véhicule sur le territoire national dans l'attente, le cas échéant, du certificat d'immatriculation (Article R.322-3 du code de la route).			
(A) Numero d'immatriculation	(I)Date du CPI	(B) Date de 1ère immatriculation	
F J-918-KD	25/06/2026	07/08/2019	
(H) PERIODE DE VALIDITE du 25/06/2026 au 24/07/2026 INCLUS			
attribué à : (C.1)			
			
(D.1) Marque	(D.2) Type variante version	(D.2.1) Code national d'identification du type (en cas de réception CE)	(D.3) Dénomination commerciale
KRAKER	CF-Z200ZL1527BBAXXX00	040KRKSM000P958	CF200
(E) Numéro d'identification du véhicule	(F.1) Masse en charge maximale techniquement admissible (en kg)	(F.2)) Masse en charge maximale admissible du véhicule en service dans l'état membre d'immatriculation (en kg)	(F.3) Masse en charge maximale admissible de l'ensemble en service dans l'état membre d'immatriculation (en kg)
XL9KRAKER19069196	42000	38000	
(G) Masse du véhicule en service avec carrosserie et dispositif d'attelage (en kg)	(G.1) Poids à vide national	(J) Catégorie du véhicule CE	(J.1) Genre national
9260	9260	04	SREM
(J.2) Carrosserie CE	(J.3) Carrosserie (désignation nationale)	(K) Numéro de réception par type (si disponible)	
DA	NON SPEC		
(P.1) Cylindrée (en cm3)	(P.2) Puissance nette maximale (en kW)	(P.3) Type de carburant	(P.6) Puissance administrative nationale
(Q) Rapport puissance/masse en kW/kg (uniquement pour les motocycles)	(S.1) Nombre de places assises, y compris celle du conducteur	(S.2) Nombre de places debout (le cas échéant)	(U.1) Niveau sonore à l'arrêt (en db (A))
(U.2) Vitesse moteur (en mn-1)	(V.7) CO2 (en g/km)	(V.9) Classe environnementale	(X.1) Date de visite technique
			15/07/2026
(Z.1) à (Z.4) Mentions spécifiques			
(Z.1) AUTRE F2 POSS : 42000KG			
(Z.2) TE POSSIBLE			
Pour le ministre et par délégation, Le sous-directeur de la protection des usagers de la route			
			
Emmanuel BAFFOUR			
(Y1) à (Y6) Taxes			
(Y1)	0 €	(Y2)	0 €
(Y3)	0 €	(Y4)	11 €
(Y5)	2.76 €	(Y6)	13.76 €
Le CPI ne permet pas la réimmatriculation du véhicule en France ou à l'étranger The PRC does not allow re-registration of the vehicle in France or abroad			